



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E146912

VALABLE JUSQU'AU 13/05/2026

ÉDITÉ LE

24/07/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2013

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 04/04/2025
1 000

Raison sociale : ENVIE DE CHANGEMENT

ROCHEFONTAINE
56500 REGUINY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VANNES 793 987 421 RCS

Siret : 793 987 421 00021

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5405819

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 10703108E0015

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 10703108E0015

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2025

Téléphone : 02 97 25 31 03

Portable : 06 85 74 04 41

Fax :

Site Internet : www.facebook.com/enviedechangement56

E-mail : enviedechangement56@gmail.com

Responsabilité légale :
MOREAU FRANÇOIS GÉRANT

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211 PROB	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	10/07/2025
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	10/07/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	14/05/2023
5241 PROB	Installation de chauffage solaire et ecs	10/07/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	10/07/2025
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	10/07/2025
o Chaudière bois	10/07/2025
o Poêle ou insert bois	10/07/2025
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	10/07/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.